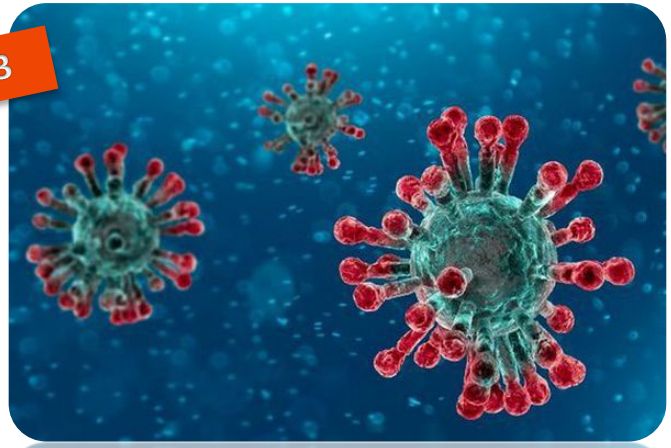
Covid-19

Actualisé le 14 février 2023



Prise en charge d'un résident contact, suspect ou confirmé

en établissements et services médico-sociaux

Ce document est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité

Ce document a été révisé en tenant compte des dernières recommandations nationales en vigueur

Mesures de prévention générales

- Nommer un référent Covid-19 : suivi et coordination des mesures en lien avec l'ARS
- Respecter la distanciation de 2 mètres entre les résidents
 - pendant les repas
 - quand le masque ne peut pas être porté
- Adapter les mesures de protection en fonction de l'épidémiologie locale : le masque reste nécessaire en intérieur hors de la chambre, en présence d'autres personnes
- Ventilation régulière des espaces collectif
- Lien étroit avec l'ARS et l'astreinte gériatrique dès l'apparition d'un cas suspect ou confirmé

Organisation de la sectorisation
Résident

- Création d'un secteur Covid (avec équipe dédiée)
- À défaut organiser une marche en avant (prise en charge des résidents suspects ou confirmés en dernier)
- Isoler les résidents dans leur chambre ou logement avec prise des repas en chambre (cas suspects ou confirmés)
- Pour les autres secteurs, aménagement des repas en salle à manger (petits groupes, distanciation de 2 mètres entre les résidents, mesures barrières)
- Envisager des activités individuelles, communication à distance, et sorties aménagées internes à l'établissement
- Ces mesures sont à adapter en fonction du nombre de cas

Organisation de la sectorisation
Professionnel

- Organiser les équipes par secteur (aile, étage, bâtiment) pour limiter le risque de transmission croisée
- Regroupement des soins par résident
- Aménagement des vestiaires, espaces pour les pauses, repas, réunions et transmissions pour éviter les contacts rapprochés
- Afficher le nombre de professionnels maximum dans les espaces communs : 2 mètres de distanciation entre 2 personnes sans masque
- Aération des locaux
- Auto-surveillance de l'apparition des symptômes

Conduite à tenir

- Chambre individuelle, porte fermée
- Signalisation sur la porte. Affiche «Habillage/déshabillage»
- Limitation des contacts
- Aération régulière de la chambre
- Surveillance de l’apparition des symptômes

La friction hydro-alcoolique des mains est essentielle

Protection de la tenue - EPI

- Pour les gestes SANS risque d'aérosolisation
 - tablier à usage unique ou, à défaut, surblouse à manches longues
 - protection oculaire (lunettes ou visière) **uniquement si risque de projection** *: soin de bouche, aide au repas, soins rapprochés à un résident non masqué*
 - masque chirurgical type II ou IIR EN 14683
 - gants à usage unique*

- Pour les gestes AVEC risque d'aérosolisation :

 soins de trachéotomie, utilisation d'oxygène à plus de 6 L, aérosolthérapie, aspiration endotrachéale, VNI, prélèvements naso et oro-pharyngés …
 - masque FFP2
 - surblouse manche longue
 - protection oculaire (lunettes ou visière)
 - gants à usage unique*

**selon les Précautions standard*

En savoir plus :



Comment bien ajuster son masque de protection respiratoire ?
Inrs - 1'10 - 2020
https://www.youtube.com/watch?v=TvVSfNaC0dA

L'affiche pratique

COVID-19 | Prise en charge d'un résident suspect ou confirmé
Équipements de protection individuelle (EPI)

Protection du professionnel

SANS risque d'aérosolisation

- *Examen clinique*
- *Toilette…*



- Friction hydro-alcoolique des mains
- Masque chirurgical type II ou IIR
- Tablier imperméable à usage unique, à défaut surblouse manches longues
- Protection oculaire (si risque projection)
- Dans le cadre des ***Précautions standard***

⇒ *usage des **gants UU** en cas de risque d'exposition au sang, à un liquide biologique, de contact avec muqueuses, peau lésée*

⇒ *Si usage de surblouse, mettre un tablier imperméable à usage unique en cas de soins souillants et/ou mouillants*



AVEC risque d'aérosolisation

- *Prélèvement oro et naso-pharyngés*
- *Aérosolthérapie*
- *Kinésithérapie respiratoire*
- *Ventilation non invasive (VNI)*
- *Soins de trachéotomie…*



- Friction hydro-alcoolique des mains
- Masque FFP2
- Surblouse manches longues
- Protection oculaire
- Dans le cadre des ***Précautions standard***

⇒ *usage des **gants UU** en cas de risque d'exposition au sang, à un liquide biologique, de contact avec muqueuses, peau lésée*

⇒ *usage d'un tablier imperméable à UU en cas de soins souillants et/ou mouillants*



Pour le résident

- FHA
- Port d'un masque chirurgical *selon contexte*

Rappel

- Protection de la tenue et gants à retirer DANS la chambre et à éliminer en DASRIA ou en Déchets ménagers double emballage
- Changement de masque
 - si mouillé ou souillé
 - après aide à la douche
- Respect des délais de port du masque

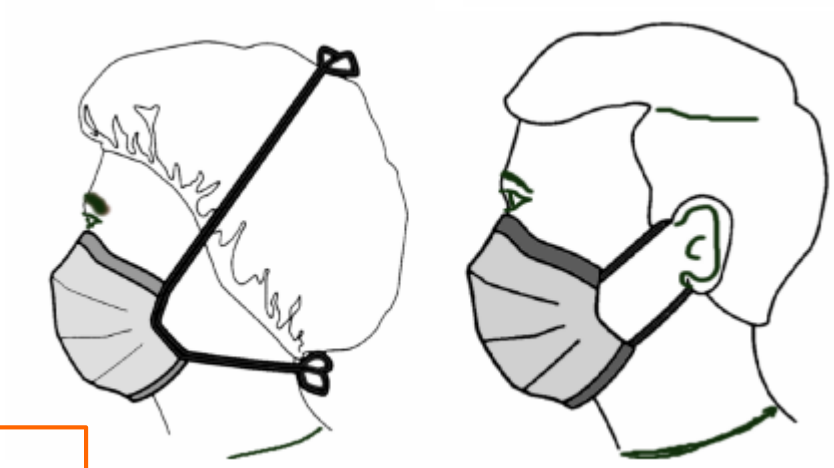
+ Application rigoureuse des *Précautions standard*

Port du masque chirurgical

Obligatoire dès l'entrée dans la structure



1. **Dans le bon sens (barrette en haut, les plis vers le bas)**
2. **Couvrir nez, menton, bouche**
3. **Pincer la barrette sur le nez**
4. **Jamais en collier**
5. **Jamais touché ni repositionné**
6. **Port jusqu'à 4 heures**
7. **Jeté si souillé, touché, mouillé**
8. **SHA avant et après**



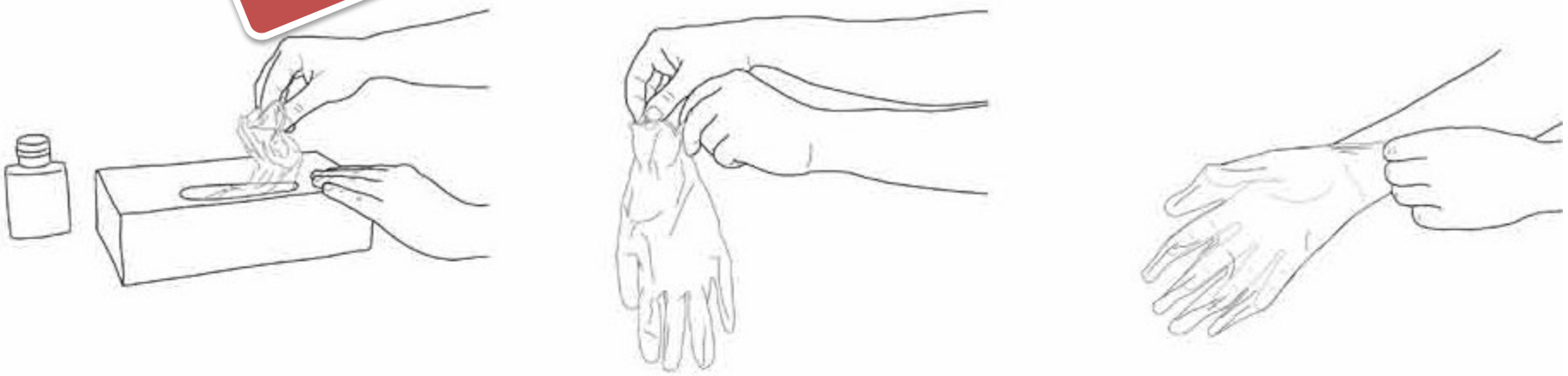
Positions correctes

En savoir plus :

Port du masque chirurgical
Arlin Midi-Pyrénées - 1'05 - 2012
https://www.youtube.com/watch?v=CMgDVSgWPjc

Comment enfiler les gants

Si besoin



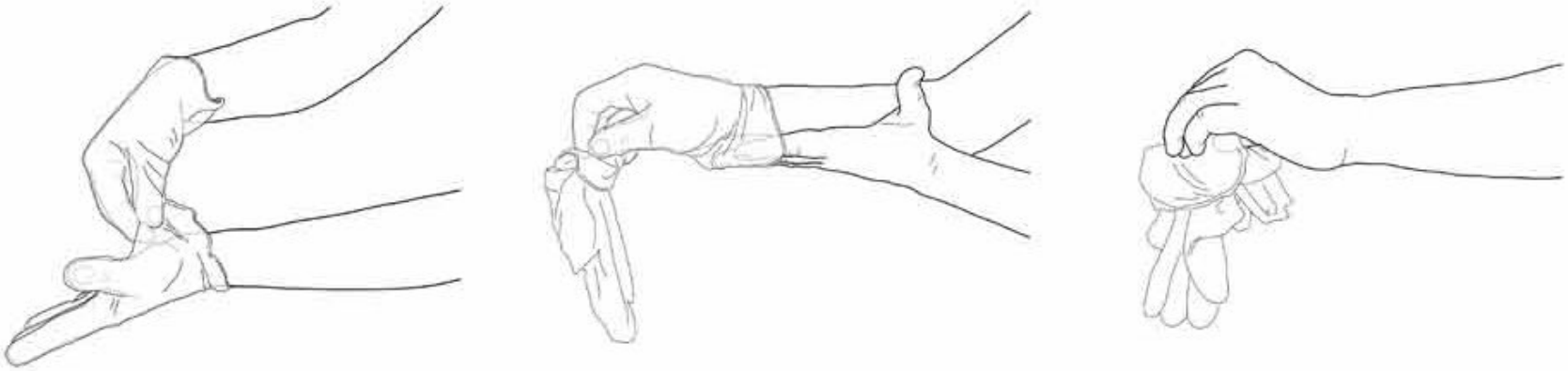
Ne toucher qu'une partie limitée du gant



Ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main déjà gantée

Comment retirer les gants

Si besoin



Ôter le premier gant en pinçant au niveau du poignet
puis retourner le second gant depuis l'intérieur du poignet

En savoir plus :

Mise en place et retrait des gants à Usage Unique
SLIN Côte basque – 1'55 - 2020
https://youtu.be/R0V__4NZxI0

Entretien des lunettes et visières de protection

Lunettes et visières réutilisables

- Utiliser un produit détergent-désinfectant virucide (lingette ou spray) pour les nettoyer
- En cas de présence de liquides biologiques, les immerger dans une solution de détergent-désinfectant virucide, nettoyer, rincer, sécher puis utiliser une lingette ou une chiffonnette

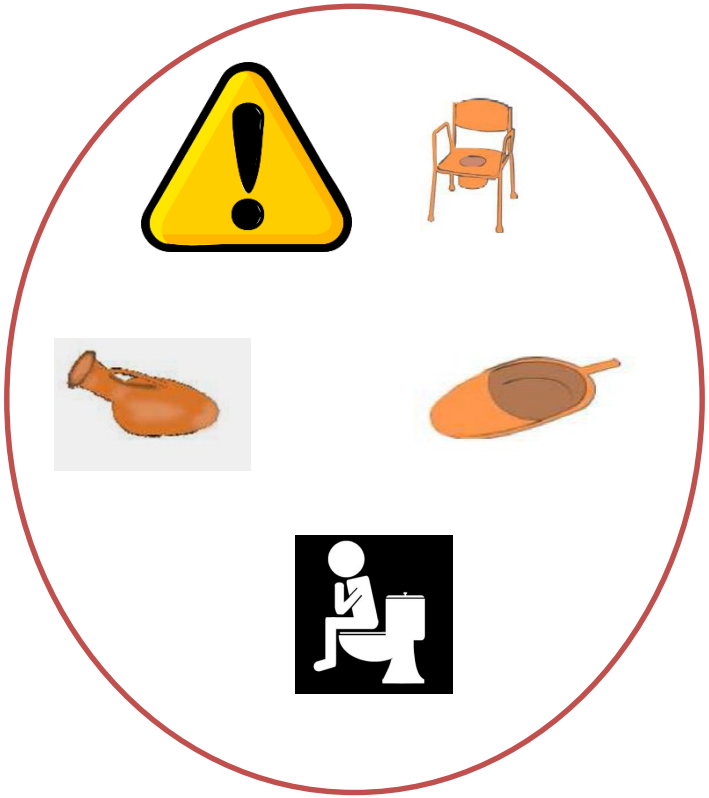
Gestion des excreta



[Télécharger l'affiche « Précautions standard »]

VIGILANCE concernant la gestion des excreta !

Privilégier l'utilisation des sacs protecteurs de bassin







Entretien linge/vaisselle

Gestion du linge sale du résident

EPI : tablier (ou à défaut surblouse), masque chirurgical, gants

Privilégier le linge lavé au sein de la structure

- ne pas secouer, ni plaquer contre soi le linge
- circuit habituel du linge
- cycle de lavage habituel

Entretien de la vaisselle

- Prévoir une chiffonnette par chambre pour le nettoyage de la table
- Respecter les procédures habituelles : lavage en lave-vaisselle, 60° cycle long y compris pour le plateau

Élimination des déchets



Déchets définis dans le tri habituel de l'établissement



Recyclage interdit

Déchets activité de soins à risque infectieux (DASRI)

- Collecteurs pour objets perforants piquants coupants tranchants



- Sacs DASRI pour les déchets mous à risque infectieux



Déchets ménagers



Double emballage des matériels et produits à usage unique

Exemples : mouchoirs, crachoirs, masques, gants, lunettes de protection, tabliers plastiques, sacs protecteurs et protections des personnes incontinentes, chiffonnettes, lingettes de désinfection

1- Déchets déposés dans un premier sac opaque

2-1er sac fermé avant de le déposer dans un second sac pour ordures ménagères

3 - Évacuation par la filière d'enlèvement des ordures ménagères de l'établissement après un délai de 24 heures

Entretien de la chambre au quotidien

Équipement de protection individuel de l'opérateur

- Tablier à usage unique
- Gants de ménage
- Masque chirurgical

Surfaces hautes, sols, sanitaires, zones contact

Produits

- Utiliser un produit dD **virucide EN NF 14476**
- Ou un détergent neutre et une solution d'eau de Javel à 0,5% (sauf sols)

Aérer la chambre au moins 10 minutes, toutes les heures

Procéder à l'entretien des locaux

- Proscrire l'utilisation d'un aspirateur
- Utiliser de préférence du textile d'entretien à usage unique à éliminer en déchets ménagers en double emballage
- À défaut, prendre du matériel réutilisable, évacué hors de la chambre dans un sac fermé à l'intérieur de la chambre (lavage à 60°C)

Entretien approfondi de la chambre
hors présence du résident

Procéder au nettoyage après aération de la chambre

Porte ouverte, fenêtre grande ouverte, au moins 10 min

Surfaces hautes, sols, sanitaires, zones contact

Équipement de protection individuel de l'opérateur

- Tablier à usage unique
- Gants de ménage
- Masque chirurgical

Mobilier intérieur, extérieur (lit, placard, portes…)

Méthodes et produits possibles

- Utiliser un produit détergent-désinfectant, virucide ou détergent /rinçage /eau de Javel
- ou procédé vapeur sous réserve que l'appareil utilisé passe la virucidie
 (norme française NF 72 - +110 - demander PV de norme ou équivalent au fournisseur)

Dilution de l'eau de javel

1. **Nettoyage avec un détergent neutre** 
2. **Rinçage à l'eau** 
3. **Désinfection à l'eau de javel à 0,5%, diluée avec de l'eau froide à partir d'un bidon ou d'un berlingot**
4. **Laisser sécher (temps de contact minimal de 15 minutes)**

Eau de javel à 0,5% : solution à 2,6%, diluée au 1/5ème



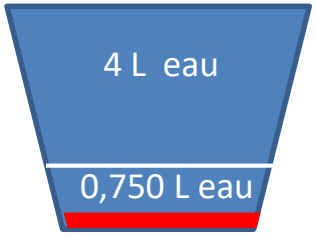
1 berlingot de 0,250 litre
Eau de Javel 9,6 %



1 Litre

0,250 L Javel
1 berlingot
à 9,6%

Puis nouvelle dilution

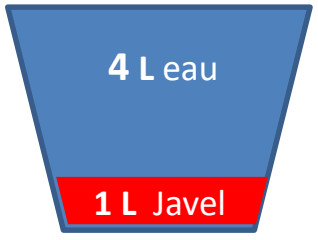


5 Litres
dilution
au 1/5ème

0,250 L Javel
1 berlingot
à 9,6%



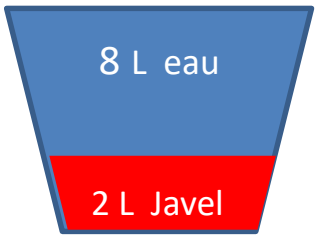
1 bidon de 1 ou 2 litres
Eau de Javel 2,6%



5 Litres
dilution
au 1/5ème

Bidon à 2,6%

ou



10 Litres
dilution
au 1/5ème

Bidon à 2,6%

Visites de la famille
de la personne en fin de vie, Covid

- Visite possible en chambre pour les résidents ne pouvant pas se déplacer, ayant besoin de leur proche aidant ou pour les situations de fin de vie
- Encadrement des visites
- Dès l'entrée dans la chambre : port du masque chirurgical
- Avant d'entrer dans la chambre du résident Covid : hygiène des mains à l'entrée et à la sortie, protection de la tenue

Documents de référence

Note relative à la protection des patients et des professionnels en contexte COVID-19
SF2H - 07 février 2023

Arrêté du 30 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et abrogeant l'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2
Ministère de la Santé et de la Prévention – 31 juillet 2021

Établissements et services accueillant des personnes agees et des personnes en situation de handicap : mesures de protection dans les établissements et services
Ministère de la santé - 18 mars 2022

Avis relative à la protection respiratoire contre le variant Omicron du SARS-CoV-2
SF2H - 31 décembre 2021

Note relative à la gestion de cas acquis ou de cluster d'infections par le SARS-CoV-2 (COVID-19) chez des patients ou des professionnels en établissements de santé
SF2H - 29 septembre 2021

Informations sur la conduite à tenir par les professionnels pour l'accompagnement de la fin de vie
Ministère de la santé - 19 février 2021

Avis relatif aux mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un patient ou résident considéré comme cas possible, probable ou confirmé d'infection à Sars-Cov-2
SF2H - 17 janvier 2021